

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

OBJET :**Modalités de désignation des représentants du Conseil Municipal dans les commissions municipales et au sein des organismes extérieurs - Nominations non soumises au scrutin secret****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, des représentants du Conseil Municipal dans les commissions municipales et au sein des organismes extérieurs doivent être désignés.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Le principe applicable pour les nominations est donc le vote à bulletins secrets.

Toutefois, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité de ne pas recourir au scrutin secret lorsque le Conseil Municipal le décide à l'unanimité, sauf dans le cas où une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Par exception et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut donc être procédé au vote à main levée pour les nominations dans les commissions municipales et les organismes extérieurs suivants, sous réserve de l'unanimité des conseillers municipaux :

- Commission consultative de la commune associée de Romette,
- Commissions municipales,
- Association Gap Foire Expo,
- Association Station Gap-Bayard,
- Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud,
- Comité des fêtes,
- Conseil d'établissement de « La Source »,
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes - Conseil d'Administration,
- Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- Commission extra-municipale des marchés,
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
- Commission d'appel d'offres ou d'achat,
- Commission des Concessions,
- Association Bâtir,
- Médiavic,
- Comité d'Ethique de la vidéo-protection,
- Comité d'Ethique et Comité de pilotage Convention Territoriale Globale,
- Conseil Départemental d'Accès au Droit,
- Mission Locale Jeunes Hautes-Alpes,
- Union Départementale des Centres Sociaux des Hautes-Alpes,
- Conseils d'écoles des établissements scolaires du premier degré,
- Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements du second degré,
- Association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes,
- Association "le Centre de l'Image de montagne"
- Conservatoire à Rayonnement Départemental - Conseil d'établissement,
- Le Quattro - Conseil d'exploitation,
- Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique national Alpin de Gap-Charance,
- Urbanisme - Centre ancien - Aides financières aux rénovations de façades,
- Régie d'Information Urbaine - Conseil d'exploitation,

- Aide financière en faveur de la réinstallation d'activités dans les locaux professionnels vacants en centre-ville,
- ASA du Canal de Gap

Décision :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé :

Article unique : de bien vouloir procéder au vote à main levée pour les nominations dans les commissions municipales et les organismes extérieurs ci-dessus mentionnés.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026

Affiché ou publié le : 20 AVR 2026